



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 05 août 2026

Canicule, sécheresse, incendies : l'État renforce son soutien aux agriculteurs

Depuis plusieurs semaines, notre agriculture fait face à un épisode exceptionnel de canicule, de sécheresse et d'incendies. Aujourd'hui, 98 départements sont concernés par la sécheresse, dont 57 sont placés en situation de crise, avec des restrictions importantes des usages de l'eau. Derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes qui voient leurs cultures souffrir, leurs prairies se dessécher, leurs troupeaux confrontés à un manque de fourrage et leurs trésoreries se dégrader. C'est toute la chaîne agricole qui est touchée. Face à cette situation, l'État est pleinement mobilisé et renforce son action avec une organisation claire, coordonnée et des réponses concrètes.

Une organisation de l'Etat pour piloter la crise agricole au plus près du terrain

La ministre a réuni l'ensemble des préfets afin de disposer d'un état des lieux complet des conséquences de la canicule et de la sécheresse dans chaque territoire, d'identifier les difficultés rencontrées et d'adapter nos réponses au plus près des réalités locales.

Une cellule nationale « Sécheresse » est activée au sein du ministère de l'Agriculture. Elle assure un suivi quotidien de la situation, coordonne l'action des services de l'État et accompagne les territoires tout au long de cet épisode climatique exceptionnel.

La ministre a également demandé à chaque préfet de désigner un référent « sécheresse » et de mettre en place, sans délai, une cellule départementale sécheresse. Véritable relais opérationnel de la cellule nationale, elle devra réunir l'ensemble des acteurs concernés : organisations professionnelles agricoles, chambres d'agriculture, banques, services sociaux des départements, caisses locales de la Mutualité sociale agricole et services de l'État. Afin d'établir un diagnostic précis de la situation et de me transmettre rapidement des propositions adaptées aux réalités de chaque département.

Un plan d'aides adapté, et des mesures dérogatoires

Un plan global d'accompagnement « Canicule – Sécheresse – Incendies » (CASI) est en cours de préparation, sur la base notamment des remontées d'informations émanant des « cellules sécheresse » au sein des préfetures. Ce plan comportera des mesures d'urgence en faveur de la trésorerie des exploitations, des prises en charge de cotisations sociales, des dispositifs de simplification et de dérogation, ainsi que des mesures destinées à faciliter la remise en production des exploitations les plus durement touchées. Aucun agriculteur ne sera laissé seul face à cette situation.

Par ailleurs, l'organisation au plus près du terrain permettra d'examiner, au cas par cas, toutes les marges de manœuvre offertes par la réglementation en vigueur, notamment pour adapter les mesures de

gestion de l'eau dans le respect du cadre fixé par le guide sécheresse et l'instruction interministérielle de 2023. L'objectif est de concilier la préservation de la ressource en eau avec la continuité des productions agricoles.

Dans le même objectif, la ministre a également saisi la Commission européenne. Lorsque nos agriculteurs sont confrontés à des événements climatiques d'une telle intensité, la Politique agricole commune doit savoir faire preuve de pragmatisme. La ministre a donc demandé que les dispositions relatives aux circonstances exceptionnelles soient pleinement mobilisées afin qu'aucun exploitant ne soit pénalisé lorsqu'il lui est objectivement impossible de respecter certaines exigences de la PAC en raison de la sécheresse. Cela concerne notamment les obligations de couverture minimale des sols ou de rotation des cultures lorsque les semis n'ont pu être réalisés ou que les couverts n'ont pas levé du fait des conditions climatiques. Les agriculteurs ne doivent pas subir une double peine : celle du climat, puis celle des sanctions administratives.

« Ma priorité est simple : être aux côtés des agriculteurs pendant la crise, organiser une réponse rapide de l'État et préparer dès aujourd'hui la remise en production des exploitations les plus durement touchées. Face à des événements climatiques qui deviennent plus fréquents et plus intenses, notre devoir est d'agir avec réactivité, méthode et pragmatisme. »

Annie Genevard
Ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroi
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv